

PROCEDURE A SUIVRE PAR LA FAMILLE POUR LES INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

A compter du 1^{er} septembre 2017, l'organisation et le financement des transports scolaires qu'assurait le Département des Landes sont transférés à la Région Nouvelle Aquitaine. Le Conseil départemental des Landes a toutefois maintenu les conditions d'accès à la gratuité du transport scolaire pour l'année scolaire 2017-2018.

❶ Connectez-vous directement à l'adresse ci dessous:

<https://transports.landés.fr/>

❷ Aller sur l'onglet **Inscriptions**

- Cocher la case « J'atteste être le représentant légal... »
- Accéder au formulaire Ecole ou Collège ou Lycée
- Renseigner totalement le formulaire
- Valider

La demande est transmise à l'établissement scolaire pour validation, puis à la **Direction Régionale des Transports de Voyageurs** du Site de Mont-de-Marsan qui examinera l'éligibilité à la gratuité.

Dans le cas d'un transport gratuit, la carte est imprimée et remise par la vie scolaire de l'établissement.

Dans le cadre d'un transport payant, le représentant légal est averti par courrier postal lui laissant la possibilité de renoncer à sa demande ou d'accepter les conditions tarifaires, auquel cas la carte sera envoyée par courrier postal à son domicile par le service Transports du Site de Mont-de-Marsan après réception du paiement.

The image shows a screenshot of the website 'TRANSPORTS SCOLAIRES' with several callouts pointing to specific elements:

- Recherche :** - horaire de passage ou - localisation d'un arrêt
- Coordonnées des transporteurs**
- Module d'inscription**
- Rappel des conditions de gratuité**
- Rappel des modalités d'inscription**

Logos: Département des Landes, Région Nouvelle-Aquitaine

Text on page: AMÉNAGER, [Accès établissements / transporteurs] [Accès A02] [Inscriptions] [Paiement en ligne] [Recherche horaire/arrêt] [Sécurité] [Questions fréquentes] [Contacts]

Main text on page: A compter du 1^{er} septembre 2017, l'organisation et le financement des transports scolaires qu'assuraient le Département des Landes sont transférés à la Région Nouvelle Aquitaine. Les 500 lignes scolaires exploitées quotidiennement par près de 300 véhicules sont maintenues à l'identique. La politique tarifaire mise en oeuvre par le Département des Landes à l'attention des élèves de l'enseignement primaire et secondaire est aussi maintenue pour l'année scolaire 2017-2018.

Menu items: Conditions de gratuité du transport scolaire, Inscriptions au transport scolaire, Les élèves handicapés

